

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DÉPARTEMENTALE

ANNALES
CLIMATOLOGIQUES
1959

■

LES IMPRIMERIES
GABELLE
CARCASSONNE

LES DOMMAGES

causés aux routes et chemins de toutes catégories du Département de l'Aude

par les pluies exceptionnelles et inondations de Septembre - Octobre 1959

Des précipitations d'une intensité exceptionnelle ont sévi dans le département de l'AUDE, à la fin de septembre, plus particulièrement dans la Montagne Noire, le Minervois, la Région Narbonnaise et les Corbières ainsi qu'au début d'Octobre dans ces trois dernières régions du département.

Le 29 Septembre, on a relevé les précipitations suivantes aux stations de :

RIEUX-MINERVOIS : 154 mm.	JONQUIERES : 111 mm.
CASCADEL : 100 mm.	TUCHAN : 102 mm, 5

et, du 28 Septembre au 8 Octobre, les hauteurs de pluie totales ci-après :

RIEUX-MINERVOIS : 196 mm.	LESPINASSIERE . : 140 mm, 5
JONQUIERES : 162 mm.	TUCHAN : 212 mm, 7
CASCADEL : 156 mm.	FITOU : 203 mm, 7

VILLESEQUE-CORBIERES : 128 mm, 2

* * *

Survenant après un été particulièrement pluvieux, ces précipitations ont causé à l'ensemble de la voirie du département de très importants dommages et ont interrompu la circulation à plusieurs reprises.

Les effets de leur soudaineté et de leur violence ont été spectaculaires dans le Sud-Est du Département. C'est ainsi que le torrent du Plat qui sert d'exutoire à une dépression naturelle située à 2 km. à l'Ouest de FITOU, traverse ce village et emprunte en temps d'orage un cassis de la R.N. 9 presque à la limite des Pyrénées-Orientales, s'est montré d'une remarquable brutalité à trois reprises les 2 et 25 Septembre, puis le 6 Octobre.

Des quantités considérables de matériaux arrachés sur son parcours et même dans la traverse de FITOU, puisque des pavés ont été déchaussés et emportés, se sont déposées sur la Route Nationale, provoquant de grosses perturbations dans la circulation sur cette artère à grand trafic.

Outre les dommages causés aux propriétés privées, en de nombreux points du département, des affouillements se sont produits aux ouvrages d'art, des murs de soutènement ont subi des dégâts et les voies elles-mêmes des déprédations importantes.

Les dépenses des travaux nécessaires pour la réparation de ces dégâts ont été évaluées aux sommes suivantes :

Voirie départementale :	18.000.000 F
Voirie nationale :	10.000.000 F
Voirie communale :	127.000.000 F

Il faut ajouter à ces dépenses, celles que rend nécessaire le curage de certains ruisseaux absolument colmatés et qui s'élèvent au moins à la somme de 9.000.000 F, dépassant de beaucoup les charges normales d'entretien devant être supportées par les riverains.

* * *

L'importance de ces chiffres montre combien sont dommageables des pluies intenses s'abattant sur un sol déjà saturé d'eau et s'écoulant dans les talwegs à forte pente qui caractérisent les cours d'eau de nos régions.

L'Ingénieur en Chef
des Ponts et Chaussées :

CURET.

